



Les titres de transport du Service régional des transports des Pyrénées-Orientales sont obligatoires pour accéder aux cars de la Région Occitanie

Le titre de transport scolaire est exigé par le conducteur **dès le premier jour de la rentrée**. En cas d'absence du titre de transport (carte de transport scolaire, abonnement voyageur, ticket à 1€) l'accès au véhicule est refusé.

### Comment s'inscrire ?

Quel que soit votre mode d'inscription, le titre de transport vous sera adressé, par courrier uniquement.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

- **Par Internet sur [laregion.fr/transport-scolaire](http://laregion.fr/transport-scolaire)** (uniquement pour le titre de transport scolaire), paiement sécurisé par CB, chèque ou virement (contactez le régisseur au 0806 80 80 90)
- **Par courrier** en remplissant ce formulaire et en le renvoyant signé par le représentant légal de l'élève avec le paiement (chèque) et une photo d'identité (de moins de 6 mois\*) format 3,5 cm x 4,5 cm (avec le nom et le prénom du titulaire de la carte au verso) et la copie de la carte d'identité du titulaire de la carte pour les cartes -25.

\*Si le conducteur ne reconnaît pas l'enfant sur la photo, l'accès au véhicule sera refusé.

Les chèques doivent être établis à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

- **Par dépôt de votre dossier complet** (paiement par CB, chèque, espèces ou virement (contactez le régisseur au 0806 80 80 90 ou [abonnementstransport.66@laregion.fr](mailto:abonnementstransport.66@laregion.fr))

**Service Régional des Transports des Pyrénées-Orientales**  
**Département des Pyrénées-Orientales**  
**30 rue Pierre Bretonneau**  
**66 000 Perpignan**  
**Tel : 0806 80 80 90**  
**[abonnementstransport.66@laregion.fr](mailto:abonnementstransport.66@laregion.fr)**

**Horaires d'ouverture au public**  
**9h00 – 12h00 les mardis et jeudis**  
**13h00 – 17h00 les lundis, mercredis et vendredis**

**En cas d'inscription après le 15 juillet 2018, le transport scolaire n'est pas garanti pour le premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019**

*Toute fausse déclaration entraîne le retrait de la carte de transport sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.*

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Le traitement de données a pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant.

Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant [www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire](http://www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire).